

21 septembre 2017



CONSEIL DES FEMMES
francophones de Belgique asbl

Communiqué de Presse

Pour un avortement sûr et légal

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique se félicite de l'adoption, à une large majorité, de la résolution du Parlement européen, en date du 12 septembre 2017, relative à la convention d'Istanbul, qui garantit la mise en place d'un cadre juridique en Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence fondée sur le genre.

Le Conseil est tout particulièrement satisfait de l'adoption des termes clairs et précis "avortement sûr et légal".

En effet, le texte de la résolution affirme clairement, en son paragraphe 4, que :

- « le refus d'accorder des services liés aux droits et à la santé sexuelle et génésique, y compris la possibilité d'avortements sûrs et légaux, constitue une forme de violence à l'encontre des femmes et des filles;
- insiste sur le fait que les femmes et les filles doivent avoir le contrôle de leur corps et de leur sexualité;
- invite tous les États membres à garantir une éducation sexuelle complète, un accès aisé des femmes à la planification familiale et l'ensemble des services de santé génésique et sexuelle, y compris les méthodes de contraception modernes et l'avortement sûr et légal ».

Le CFFB, par la voix de sa présidente, Viviane Teitelbaum se déclare être « très satisfaite de cette avancée européenne » et espère que « cela provoquera l'adoption de législations nationales en ce sens dans toute l'Union européenne, et ce, le plus rapidement possible. »

Retrouvez-nous sur le Web!

www.cffb.be

Rue du Méridien, 10
1210 Bruxelles
Téléphone : 02/229 38 21
E-mail : info@cffb.be